



Sabina Schmidlin, juin 2011

Case management « Formation professionnelle »

Evaluation de la mise en oeuvre

Suite de la procédure

Cinq années après le lancement du case management « Formation professionnelle » (CM FP) lors de la Conférence sur les places d'apprentissage de 2006, les résultats de la première évaluation sont disponibles. L'objectif visé par l'évaluation est triple :

- comparer les concepts de mise en oeuvre disponible ;
- décrire les expériences faites par les cantons dans le cadre de la mise en oeuvre et
- définir une bonne pratique du CM FP.

L'évaluation du projet a été conçue de manière à être axée sur les leçons à tirer. Le rapport entend contribuer à lancer une discussion entre spécialistes sur le développement du concept sur le plan national, cantonal et opérationnel. Il permet aux acteurs de réfléchir à leur propre concept et leur éviter de faire fausse route. Les recommandations qui figurent à la fin du rapport s'adressent aux groupes cibles impliqués dans le projet (OFFT/CSFP, gouvernements cantonaux, directions des offices, responsables des projets, case managers) et, grâce à leur orientation pratique, visent à contribuer à l'optimisation du projet.

Par la suite, les activités ci-après sont prévues :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Publication du rapport et mise en ligne sur le site de l'OFFT (en français et en allemand ainsi qu'un résumé en italien) | 28 juin 2011 |
| 2. Présentation des résultats de la sous-commission transition I de la CSFP. | 29 juin 2011 |
| 3. Discussion des résultats et des recommandations par le comité de la CSFP. | été 2011 |
| 4. Rédaction d'une série de mesures sur la procédure à suivre | automne 2011 |
| 5. Lancement de l'évaluation de l'impact. | automne 2011 |